

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

---

N° \_\_\_\_\_

G/SECRET/HS96/19

21 février 1996

Original: anglais

## MODIFICATIONS APORTEES AU SYSTEME HARMONISE EN 1996

### Communication de documentation

#### Liste I - Australie

La Mission permanente de l'Australie a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 15 février 1996.

---

Conformément aux procédures de mise en application des modifications apportées au Système harmonisé, l'Australie notifie les changements qu'elle envisage de faire dans la Liste I - Australie pour tenir compte des modifications de 1996 du Système harmonisé.

Le document ci-joint contient une table de concordance indiquant les transpositions qui concernent des positions consolidées, la nomenclature qui serait retenue pour la liste de l'Australie ainsi que les taux consolidés que l'Australie envisage d'appliquer.

En effectuant la transposition dans le Système harmonisé de 1996, l'Australie s'est efforcée d'éviter autant que possible de modifier les taux de droit consolidés.

L'Australie distribuera ultérieurement une liste codifiée sur feuillets mobiles, une fois achevées les négociations concernant la présente notification.

---

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de 90 jours à compter de la date du présent document, les modifications de la Liste I - Australie seront considérées comme approuvées et seront officiellement certifiées.

Des exemplaires de la documentation (en anglais seulement) peuvent être obtenus auprès de la Division de l'accès aux marchés (bureau n° 3142, Mme Hudry).